MARDI 23 JUIN 2015 **LE MATIN**



a m'a complètement bluffé, je me demande comment les pirates parviennent à falsifier

pareillement des e-mails!» Ex-conseiller d'Etat vaudois, re-converti depuis trois ans dans l'informatique, François Marthaler s'est fait flouer bien malgré lui en donnant suite à un e-mail frauduleux. «Ces arnaques se multiplient, j'en reçois de toutes sortes dans le cadre de ma société, ça devient pénible... mais il faut admettre que ce courrier-là était tout à fait crédible!»

Cette nouvelle escroquerie commence sur le site Internet de petites annonces Anibis. L'écologiste vaudois y a mis en vente quelque 300 biens suite au décès de son père, survenu en fin d'année dernière. «Une centaine ont trouvé preneur. Parmi les nombreuses demandes quotidiennes, il y a eu cette demande...»

Une certaine «Naella M.» manifeste de l'intérêt pour un lot de six gravures couleur représentant des vues contemporaines de la ville de Bâle, vendu 60 fr. L'acheteuse potentielle demande les coordonnées bancaires de François Marthaler et le prie d'envoyer son colis à une adresse postale de Vernier (GE), au nom d'un monsieur Alexio C. N. L'escroc lui assure ensuite, toujours par e-mail, avoir effectué

le virement via le service de paiement sécurisé PayPal. C'est alors que l'ancien ministre reçoit le fameux message falsifié au nom de l'entreprise améri-

caine, lui annonçant que la transaction de 60 fr. est en cours de traitement, et que le montant lui sera crédité lorsque le Vaudois aura communiqué à Naella M. le numéro d'expédition «tracking» de La Poste.

Prié de verser 1500 fr.

François Marthaler s'exécute deux jours plus tard, avant de recevoir un nouvel e-mail tout aussi crédible dans sa forme (l'adresse service@paypal.fr apparaît comme expéditeur, et différents liens libellés «Aide» ou «Espace sécurité» renvoient vers les rubriques du site officiel de PayPal)... mais beaucoup moins sur le fond. Pour finaliser le paiement en euros (Naella M. étant prétendument établie en France), le compte de l'ex-conseiller d'Etat devait être

Nous aurons toujours une guerre de retard face à ces escrocs»

François Marthaler, 55 ans, Prilly (VD)

activé sur un serveur international, pour la modique somme de... 1500 fr., lesquels seraient naturellement remboursés une fois l'authentification effectuée.

François Marthaler a dénoncé l'arnaque au Service national de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet (SCOCI), qui dépend de la police fédérale. «C'est typique d'un cas de fraude à la commission, réagit Alexander Rechsteiner, de FedPol. Les criminels agissent désormais de manière peaufinée, rendant cette es-

croquerie particulièrement élaborée.»

Du côté de la police cantonale vaudoise, on compte déjà plusieurs dizaines d'annonces du phénomène, enregistrées en quelques semaines. «Nous conseillons de signaler à la police tout cas d'arnaque, même lorsque le lésé n'a pas subi de préjudice financier, cela afin de centraliser les informations utiles aux investigations», explique la porte-parole Olivia Cutruzzolà.

Adresse fictive à Vernier (GE)

«On aura toujours une guerre de retard face à ces escrocs, il y a une telle inventivité...» se désole François Marthaler, qui renonce à porter plainte. Seule consolation pour le Vaudois: La Poste devrait lui retourner ses gravures, aucun Alexio C. N. n'étant domicilié à l'adresse genevoise indiquée. Un immeuble dans l'entrée duquel, selon nos informations, des avis de retrait postaux s'accumulent depuis plusieurs semaines...

BENJAMIN PILLARD

benjamin.pillard@lematin.ch